

27 – Budget communal - Approbation du budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal voté par le Conseil Municipal du 10 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2026 portant constatation et affectation du résultat de l'exercice 2025,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 14 septembre 2026,

Vu le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2026 présenté au Conseil Municipal par Monsieur le Maire,

Délibère

Article 1

Adopte, le budget ayant été présenté par fonction et les crédits votés par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes (restes à réaliser de l'exercice 2025 compris) comme suit :

Section de fonctionnement.....	11.248.535,65 €
Section d'investissement.....	19.707.449,79 €
Total budget supplémentaire	30.955.985,44 €
Dont mouvements réels	18.317.922,44 €
<i>Dont mouvements d'ordre.....</i>	<i>12.638.063,00 €</i>

Les crédits votés par chapitres fonctionnels en section de fonctionnement et en section d'investissement (dépenses et recettes) sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Article 2

L'état de répartition des crédits de subventions (annexe budgétaire IV-B8) pour l'exercice 2026 est modifié au budget supplémentaire comme suit :

93020/65748

ANT-TRN 94 (acquisition d'un drapeau)	1.131,00 €
CSLGMA (ruche école)	300,00 €

93316/65748

Association Musique et Danse (subvention Jeune Public 2024-2025).....	40.000,00 €
Association Musique et Danse (subvention Intermittents 2024-2025).....	70.000,00 €

Subventions de fonctionnement attribuées au BS 2026111.431,00 €

Article 3

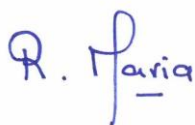
Autorise la reprise de provision disponible pour contentieux à hauteur de 50.000 euros au budget supplémentaire de l'exercice afin d'apurer le contentieux AUTOLIB. La recette correspondante est inscrite budgétairement au compte 93020 article 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Autorise une reprise de provision pour admissions en non-valeur à hauteur de 30.000 euros au budget supplémentaire de l'exercice. La recette correspondante est inscrite budgétairement au compte 93020 article 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants ».

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026		
1-SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	786 772,65 €	20 522,00 €
930-Services généraux	1 634 847,65 €	-457,00 €
931-Sécurité	100 000,00 €	0,00 €
932-Enseignement - Formation	249 097,00 €	0,00 €
933-Culture Jeunesse et Sports	144 234,00 €	0,00 €
934-Santé et Action sociale	35 000,00 €	0,00 €
935-Aménagement du territoire	-7 116,00 €	0,00 €
936-Action économique	30 000,00 €	0,00 €
937-Environnement	0,00 €	0,00 €
938-Transports	80 700,00 €	0,00 €
941-Autres impôts et taxes	-1 479 990,00 €	172 012,00 €
942-Dotations et participations	0,00 €	-231 033,00 €
943-Opérations financières	0,00 €	0,00 €
945-Provisions et autres opérations mixtes	0,00 €	80 000,00 €
Mouvements d'ordre	10 461 763,00 €	2 176 300,00 €
<i>946-Transferts entre sections</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>2 176 300,00 €</i>
<i>953-Virement à la section d'investissement</i>	<i>10 261 763,00 €</i>	<i>***</i>
002-Résultat de l'exercice précédent	***	9 051 713,65 €
TOTAL DE LA SECTION	11 248 535,65 €	11 248 535,65 €

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026		
2-SECTION D'INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	7 245 602,00 €	-1 039 861,00 €
900-Services généraux	316 151,00 €	0,00 €
901-Sécurité	85 639,00 €	0,00 €
902-Enseignement - Formation	2 346 110,00 €	0,00 €
903-Culture Jeunesse et Sports	1 947 543,00 €	0,00 €
904-Santé et Action sociale	501 279,00 €	0,00 €
905-Aménagement du territoire	1 950 520,00 €	16 160,00 €
906-Action économique	33 000,00 €	0,00 €
907-Environnement	9 000,00 €	0,00 €
908-Transports	56 360,00 €	0,00 €
921-Taxes non affectées	0,00 €	0,00 €
922-Dotations et participations	0,00 €	283 979,00 €
923-Dettes et autres opérations financières	0,00 €	-1 340 000,00 €
954-Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
Mouvements d'ordre	2 176 300,00 €	10 461 763,00 €
<i>926-Transferts entre sections</i>	<i>2 176 300,00 €</i>	<i>200 000,00 €</i>
<i>951-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>***</i>	<i>10 261 763,00 €</i>
001-Solde d'exécution de la section d'investissement	4 994 722,58 €	***
1068-Excédent de fonctionnement capitalisé	***	4 864 921,70 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	5 290 825,21 €	5 420 626,09 €
TOTAL DE LA SECTION	19 707 449,79 €	19 707 449,79 €

Pour extrait conforme,
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Stéphane CHAULIEU

Délibération affichée le : 22.09.2026
 Délibération adoptée par :
 38 voix pour :
 Elus de la Majorité Municipale
 07 voix contre :
 Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohu,
 Mangin, Pagès, Mme Altun
 00 abstention(s)
 00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
 094-219400462-20260915-DEL27AF150926-BF
 Date de télétransmission : 21/09/2026
 Date de réception préfecture : 21/09/2026

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 9 septembre 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARIA, Maire,
M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, M. BORDIER,
Mme YVENAT, M. SIMEONI, Mme FRANCKHAUSER

Adjoint au Maire

MM. SAMBA, HUGON, Mme DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB,
FRANCINI, Mme ROBLOT, MM TONNELLIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE,
DOUIS, MOUTAT, MM. DELEUSE, MAROUF, RISCH, Mme CHARLES, M. CHARRIER,
M. TENDIL, Mmes LATOUR, PANASSAC, JADLA, MM. POHU, MANGIN, PAGÈS,
Mme ALTUN

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme BÉYO ayant donné mandat à Mme HARDY

Mme CHAPTAL ayant donné mandat à Mme PEREZ

M. FRESSE ayant donné mandat à M. CAPITANIO jusqu'à la question n°13

Mme CUSSAC ayant donné mandat à M. BORDIER

Mme PHILIPONET ayant donné mandat à M. CHAULIEU

Mme LEYDIER ayant donné mandat à BARNOYER

Mme PAUL ayant donné mandat à Mme YVENAT

M. COGNET ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260915-DEL27AF150926-BF
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026